

Meurthe-et-Moselle Nouveau dispositif d'insertion expérimenté

by La Gazette - lundi, mars 10, 2008

<https://www.correspondances.fr/meurthe-et-moselle-nouveau-dispositif-dinsertion-experimente/>

Publiée au « Journal officiel » du 1er mars, la délibération du conseil général vise à proposer à des bénéficiaires du RMI des emplois pérennes dans les secteurs public et privé. Le département, qui a postulé dès 2007 à l'expérimentation ouverte par l'Agence nouvelle des solidarités actives, a obtenu une dérogation permettant de porter à 35 heures la durée du travail, d'ordinaire fixée à 26 heures par semaine dans le cadre des contrats d'avenir.

Accompagnements

Elaboré par les employeurs (chambre de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture, fédération du bâtiment), les collecteurs de fonds dédiés à la formation et les organismes d'accompagnement socioprofessionnels, le Ttemm englobe l'emploi et la formation. Le département garantit à l'employeur, s'engageant auprès d'un bénéficiaire du RMI, une enveloppe de 10 000 euros. Celle-ci regroupe l'activation du RMI ainsi qu'une aide à l'accompagnement, à la formation et au tutorat. Une trentaine de personnes en ont déjà bénéficié. Le conseil général espère contractualiser 300 Ttemm d'ici à la fin de l'année et un millier d'ici à 2011.